

L'ouverture du câble reste bloquée au CSA

Le CSA n'est pas parvenu à un accord sur les conditions de l'ouverture du câble. Une excellente nouvelle pour Voo et Telenet. Et un camouflet de plus pour Mobistar qui patiente depuis 4 ans.

YOUNES AL BOUCHOUARI

Le feuilleton se poursuit: après quatre ans de débats, projets et contre-projets, le dossier de l'ouverture des réseaux des câblo-opérateurs à la concurrence n'est toujours pas clos. Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) devait se prononcer aujourd'hui sur une proposition du régulateur belge des télécoms, l'IBPT, qui contenait la méthode de calcul pour les tarifs de gros que pourront pratiquer les câblos pour offrir l'accès à leur réseau. Un projet que l'IBPT a déjà soumis à l'ensemble des régulateurs concernés et qui, après le passage par le CSA, devait encore être notifié à la Commission européenne. L'exécutif européen doit ensuite fournir ses commentaires, non-liants, sur la base desquels le texte sera revu une dernière fois au sein du CRC, l'organe qui rassemble tous les régulateurs du secteur des communications électroniques.

Les câblos gagnent encore une semaine

Seulement voilà, le CSA n'est pas parvenu à répondre à toutes les questions présentes à l'ordre du jour de la réunion de ce jeudi. *«La liste était très longue et nous avons pu répondre à une bonne moitié d'entre elles, explique un membre du CSA. Mais ce sont des questions qui touchent tant au niveau des prix proposés qu'à des éléments plus fondamentaux de la démarche.»* Prochain rendez-vous, jeudi prochain, au cours duquel le CSA se réunira à nouveau *«avec le bon espoir d'avoir un vote, cette fois»*, explique-t-on en coulisses. En octobre dernier, une précédente réunion s'était déjà clôturée sans succès.

Selon des sources proches des tractations, le lobbying des câblos serait particulièrement important sur les membres du CSA, Voo et Telenet freinant des quatre fers pour éviter toute décision. Surtout, une majorité des membres du conseil d'administration du CSA soutiendrait le projet, mais la décision revient au Collège d'Autorisation et de Contrôle. Et c'est à ce niveau que la démarche bloque, notamment à cause d'intérêts politiques divergents. Les câblo-opérateurs fustigent les niveaux de prix qu'impose-

rait le projet de l'IBPT, plus bas que dans une précédente version présentée en 2013.

Basé sur une méthode de «retail minus» (on prend le prix commercial et on en retire tout ce dont l'opérateur alternatif n'aura pas besoin, pour lui assurer une marge), le texte a déjà été approuvé par les autres régulateurs. Du côté de Mobistar, on reste mesuré: *«Nous avons pris connaissance du report de la décision et nous espérons sincèrement qu'un vote définitif pourra intervenir la semaine prochaine»*, a commenté Jean-Pascal Bouillon, le porte-parole du groupe.

Y.A.B.

«Nous espérons sincèrement qu'un vote définitif interviendra la semaine prochaine.»

JEAN-PASCAL BOUILLON
PORTE-PAROLE DE MOBISTAR